

Taux de contribution

	Valeur au 01/01/2005 ⁽¹⁾	Valeur au 01/01/2006 ⁽²⁾	Valeur au 01/05/2013 ⁽³⁾
Prestation de distribution d'électricité	20,40%	21,00%	27,04%
Prestation de distribution de gaz naturel	15,70%	17,70%	20,80%
Prestation de transport d'électricité	6,50%	8,20%	10,14%
Prestation de transport de gaz naturel	5,30%	5,30%	4,71%

(1)L'arrêté du 26 mai 2005 puis la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixent ces taux pour la période à compter du 1er janvier 2005.

(2)L'arrêté du 29 décembre 2005 fixe ces taux pour la période à compter du 1er janvier 2006.

(3)L'arrêté du 26 avril 2013 fixe ces taux pour la période à compter du 1er mai 2013.

